Attestation de déplacement dérogatoire

En application de l'article 1 er du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19, je soussigné, Emmanuel Macron, né le 21 décembre 1977 à Amiens, et demeurant sis 55 Rue du Faubourg Saint-Honoré à Paris, certifie que mon déplacement est autorisé par l'article 1 er du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19.

Mon déplacement a pour motif d'effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés.

Fait à Paris, le 4 avril 2020